

Date de séance : 22 juin 2026  
Date de convocation : 16 juin 2026  
Date d'affichage : 16 juin 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 27  
Suffrages exprimés : 29

**L'an deux mille vingt-six,**  
Le 22 juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni en Mairie sous la présidence de  
Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents :** Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX  
MM. Yann PERRON, Sébastien COUVET, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Matthieu DASSE, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

**Procurations :** M. Pascal ZANDOTTI à Mme Mélanie FAIVRE  
M Alexandre KARAA à M Jean LEMAIRE

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie FAIVRE

**N°2640**

**Objet : Budget de la Ville - Approbation du compte financier unique 2025**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le rapport de présentation joint à la présente,

**CONSIDÉRANT** que l'arrêté des comptes de la commune au 31 décembre 2025 se présente ainsi :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes	10 554 067.66	3 643 003.65
Dépenses	9 980 958.36	3 712 416.37
Excédent/(Déficit)	573 109.30	- -69 412.72
Reste à réaliser Recettes		3 599 279.78
Reste à réaliser Dépenses		2 657 103.61
Excédent/(Déficit) sur RAR		942 176.17

En l'absence de Monsieur le Maire qui se retire de la salle pour le vote de cette délibération

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A la majorité,**

**Par 21 voix pour et 6 voix contre,**

**APPROUVE** le compte financier unique de la Commune tel qu'il est présenté ci-dessus, et **DONNE** quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion de l'exercice 2025.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 30/06/2026.

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON



Pour copie conforme  
La secrétaire de séance,  
Mélanie FAIVRE



# Compte financier unique

# 2025



# Préambule

**Le Compte Financier Unique (CFU)** se substitue désormais au Compte Administratif (CA), établi par l'ordonnateur, et au Compte de Gestion, établi par le comptable public.

Cette évolution s'inscrit dans la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57 qui vise à rapprocher les données de l'ordonnateur et du comptable public, tout en simplifiant les procédures de clôture des comptes.

Ainsi, le CFU regroupe, en un seul document, l'ensemble des informations budgétaires, comptables et patrimoniales de la collectivité.

En rendant compte de l'exécution budgétaire de l'exercice, il permet au conseil municipal de se prononcer sur la gestion de l'exercice écoulé.

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite des actions engagées par la commune pour optimiser son organisation et ses achats, continuer à entretenir son patrimoine bâti et poursuivre la réalisation des investissements programmés.

Malgré un environnement économique toujours contraint, la collectivité a maintenu ses équilibres financiers tout en poursuivant ses projets.

Cette logique vertueuse doit être amplifiée pour permettre à la commune de faire face aux défis à venir : baisse constante des dotations, inflation, obligations d'entretien des bâtiments, adaptation des équipements publics aux besoins de la population

# Indicateurs clés du CFU 2025

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+573 k€
RÉSERVES DE FONCTIONNEMENT (RÉSULTAT DE CLÔTURE)	+6,85 M€
RÉSULTAT REPORTÉ 01/01/2026	+5,43 M€

L'exercice dégage un excédent de fonctionnement de 573 k€, les réserves atteignent 6,85 M€ et le résultat cumulé, après prise en compte d'un besoin d'affectation au 1068 de 1,4M€ en investissement s'établit à 5,43 M€.

L'épargne brute et l'épargne nette, telles que retraitées par la DGFIP à partir des dépenses/recettes réelles (tableau ci-dessous), témoignent d'une capacité d'autofinancement à améliorer. L'endettement demeure maîtrisé.

TAUX DE CAF BRUTE / D'ÉPARGNE BRUTE	10,10 %
TAUX D'ÉPARGNE NETTE	5,85 %
ENCOURS DE DETTE	4 641 118
RATIO D'ENDETTEMENT	49,62 %
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	4,91

Point sur :

# les recettes de fonctionnement

	CFU 2025	CA 2024	Δ
13 Atténuation de charges	187 461,28	201 502,21	-7%
42 Opérations d'ordre entre sections	435 346,78	478 704,40	-10%
70 Produits des services	813 028,96	717 866,79	12%
73 Impôts et taxes	7 222 203,86	6 996 727,36	3%
74 Dotations et participations	1 040 212,33	1 145 715,63	-10%
75 Autres produits de gestion courante	325 122,48	341 699,01	-5%
76 Produits financiers	2 377,83	0,00	100%
77 Produits exceptionnels	500 571,13	6 793,68	99%
78 Reprise sur amortissements et provisions	27 743,01	27 707,73	0%
	<b>10 554 067,66</b>	<b>9 916 716,81</b>	<b>6%</b>

Les recettes de fonctionnement progressent de 6 %, en 2025. Cette évolution est principalement portée par la hausse des produits des services (+12 %), de la fiscalité (+3 %) et des produits spécifiques, qui enregistrent une progression exceptionnelle liée à des opérations de cessions.

Sans les opérations d'ordre et les cessions, l'augmentation des recettes sur l'exercice est de 2,18%.

À l'inverse, les dotations et participations diminuent de 10 %, confirmant la nécessité pour la commune de s'appuyer davantage sur ses ressources propres et d'une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

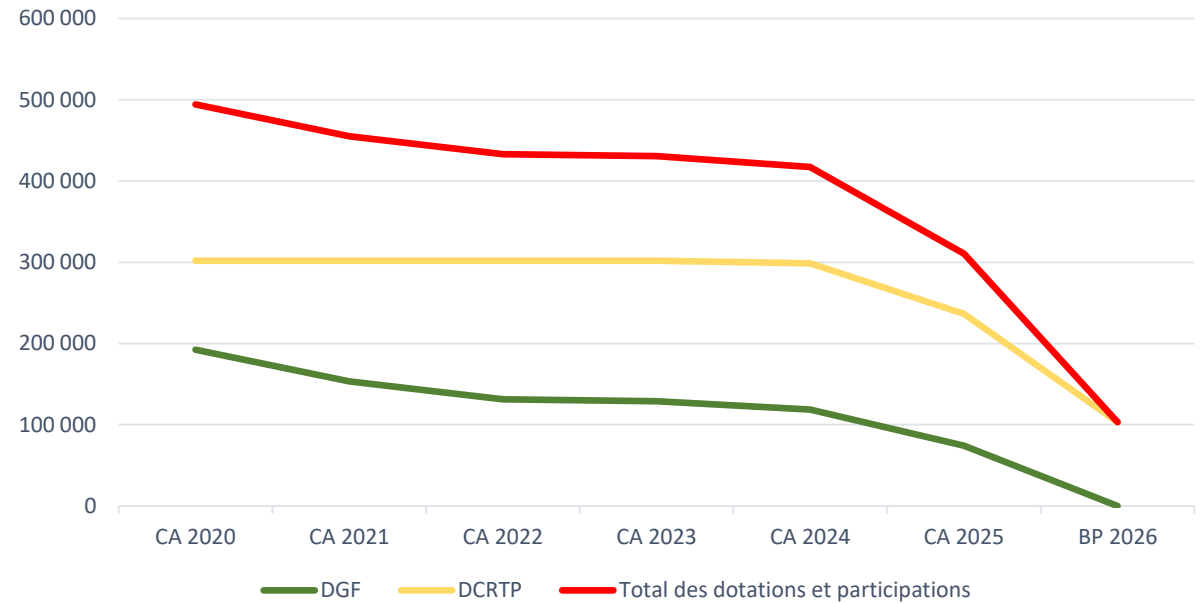
Point sur :

# les recettes de fonctionnement

- ❑ Diminution des atténuations de charges qui marque une évolution favorable de l'absentéisme du personnel avec la reprise en main du suivi des situations d'inaptitude physique.
- ❑ Progression des produits des services (chapître 70) en raison d'un léger accroissement des effectifs sur le secteur de l'enfance. Les tarifs de la restauration ont été corrigés de l'inflation 2025 et 2024 à compter de la rentrée 2025. A noter le changement d'imputation des remboursements de la mise à disposition de personnel au CCAS (auparavant au chapître 75)
- ❑ Progression des impôts et taxes qui reflète l'évolution des bases et, surtout, une forte progression des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), grâce à une légère embellie du marché immobilier (150 DIA vs 100 en 2024).
- ❑ Nouveauté : produits financiers liés aux placements des produits de cession sur des comptes à terme. En année pleine cela représentera une recette de 9 407 €.
- ❑ Produits spécifiques : cession d'une propriété communale (rue Danièle Casanova), de matériels de cuisine et du véhicule C3.

# Point sur : les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations depuis 2020



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
DGF	192 337	153 178	131 233	128 782	118 628	74 054	0
DCRTP	301 901	301 901	301 901	301 901	298 651	236 568	103 194
Total	494 238	455 079	433 134	430 683	417 279	310 622	103 194

Point sur :

# les dépenses de fonctionnement

	CFU 2025	CA 2024	Δ
014 Atténuations de produits	97 801,30	106 539,52	-9%
011 Charges à caractère général	2 675 892,17	2 578 383,58	4%
012 Charges de Personnel	5 225 099,86	5 171 254,58	1%
65 Autres charges gestion courante	620 178,68	604 072,37	3%
66 Charges financières	74 351,90	84 861,56	-14%
67 Charges exceptionnelles	477,39	209,24	56%
042 Opérations d'ordre	1 266 080,53	852 372,88	33%
68 Dotation provision dépréciation actif circulant	21 076,55	27 489,92	-24%
	<b>9 980 958,36</b>	<b>9 425 183,65</b>	<b>6%</b>

Les dépenses de fonctionnement progressent de 5,6% entre 2024 et 2025. Cette évolution est principalement liée à la hausse des charges à caractère général (+4 %) et des charges de personnel (+1 %), qui demeurent le premier poste de dépenses de la collectivité. Les charges financières poursuivent leur baisse (-14 %), traduisant la maîtrise de l'endettement communal.

Sans les opérations d'ordre, l'augmentation des dépenses de l'exercice est de 1,70%.

Pour prévenir « l'effet ciseau » que la baisse continue des dotations et l'incertitude sur les impacts économiques du contexte géopolitique peut faire craindre, la municipalité doit conserver un pilotage serré de l'exécution budgétaire et réfléchir à ses marges de manœuvre avec des mesures structurantes, à moyen et long termes.

Point sur :

# les dépenses de fonctionnement

- ❑ Les dépenses de personnel représentent 60 % des dépenses réelles de fonctionnement ce qui reflète la variété des services rendus à la population (école de musique, médiathèque, PIJ, QG) et les choix de gestion opérés, avec beaucoup de missions conservées en régie (une partie du ménage des locaux et de la restauration scolaire, en particulier).  
En 2025, la progression de la masse salariale a cependant été particulièrement tenue, ce qui a largement compensé les effets mécaniques du glissement vieillesse technicité (GVT) et de l'augmentation des charges patronales à la CNRACL.
- ❑ Les charges à caractère général progressent de près de 4 % en raison, notamment, de l'effet en année pleine du nouveau contrat de performance énergétique (investissements pour améliorer les dispositifs de production d'eau chaude-chauffage réalisés en début de contrat et inscrits en fonctionnement) et de la création de deux compteurs d'eau. D'autres dépenses sont à noter pour l'élagage des arbres, pour le contrôle des mâts et candélabres, des travaux au cimetière, des travaux de voirie, par exemple.
- ❑ Les autres charges de gestion courantes progressent de près de 3% en raison d'une révision des prix des berceaux réservés auprès de la Maison bleue et de dépenses liées à la mise à jour des antivirus et antispham du système informatique.

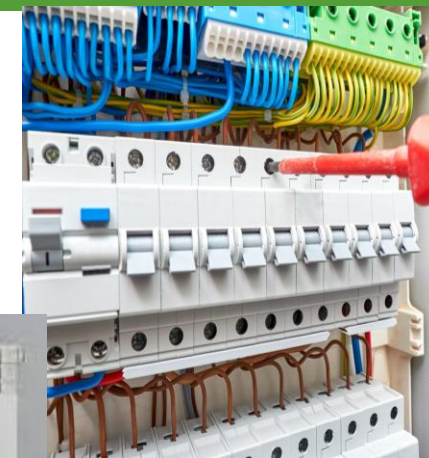
# Des investissements pour adapter, remplacer, moderniser les équipements

- ❑ Achat et flocage d'une nouvelle voiture pour la police municipale : 13 147€
- ❑ Renouvellement du parc informatique dans les écoles (PC, bornes Wifi, Imprimante, VPI) : 19 807 €
- ❑ Renouvellement du parc informatique pour les services (PC portables, stations, écrans) et refonte de l'arborescence du réseau : 24 000 €
- ❑ Mobilier scolaire, bancs extérieurs : 2 700 €
- ❑ Adoucisseur d'eau et matériels pour la cuisine centrale (four, compresseur...) : 41 905 €



# Des investissements pour la sécurité et le confort des bâtiments

- ❑ Remise en état des sanitaires de l'école Corneille : 10 745 €
- ❑ Aménagement des nouveaux locaux du QG : 25 963 €
- ❑ Remplacement du système de sécurité incendie du château de Rangipont : 14 800€
- ❑ Acquisition de blocs autonomes d'éclairage de sécurité : 4 200 €
- ❑ Modernisation du système de chauffage : 22 000 €
- ❑ Remplacements de chauffe-eau, mitigeurs, sanitaires dans les logements communaux : 5 500 €



REÇU EN PREFECTURE  
le 06/07/2026  
Application agréée E-legalite.com

70\_DE-078-217802677-20260622-2640BIS-BF

# Des investissements pour sécuriser, rénover, faire évoluer les espaces publics

- ❑ Etudes préalables aux travaux de consolidation du mur de soutènement du cimetière : 2 640€
- ❑ Remplacement du sol souple du square Geneviève de Galard: 13 800 €
- ❑ Création de drains au giratoire de la gare : 17 000€
- ❑ Raccordement en eau du stand de tir à l'arc : 1 700 €
- ❑ Création d'un second Jardin du Souvenir : 4 430 €
- ❑ Création d'un regard d'assainissement à l'école Corneille : 7 460 €
- ❑ Diagnostic mur mitoyen et défrichage, résidence rue du Dolingen : 2 400€
- ❑ Neutralisation d'une cuve à fioul : 3 468€
- ❑ Travaux sur le mur du château de Rangiport : 3 240 €
- ❑ Poursuite des travaux de construction du « Centr'Halle » : 1 840 000 €



# Des investissements structurants pour l'avenir

## Création du terrain de foot synthétique :

- ❑ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 18 200 €
- ❑ Etudes géotechniques : 9 540 €
- ❑ Mesures, plan topographique, études de sol : 11 520 €



# Des investissements structurants pour l'avenir

## Création de la forêt nourricière :

- Plantation des arbres fruitiers et à coque
- Création d'un cheminement
- Mise en place d'une signalétique pédagogique

Financement conjoint du PNR du Vexin et de la Région (via le Feader) à hauteur de 80 %, soit un total de subventions de : 53 311 €



# ARRETE ET SIGNATURES

CFU 2025

VILLE DE GARGENVILLE - BUDGET VILLE

18/06/2026 14:31 Page 1 / 1

## Présentation

Présenté par le Maire  
A Gargenville, le 22/06/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Gargenville, le 22/06/2026

## Votes

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Pour : 21  
Contre : 6  
Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 16/06/2026

Signataire

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 6/7/26, et de la publication le

6/7/26

A Gargenville le  
REÇU EN PREFECTURE  
le 06/07/2026  
Application agréée E-legalite.com